

Les pauvres livres rentrèrent de nouveau dans ces catacombes qu'on appelait le Dépôt ; la poussière sous laquelle ils avaient demeuré depuis 1790 les recouvrit de son linceul, et le 29 germinal an IV, le commissaire du Directoire exécutif de l'administration municipale, canton de Lyon, division du nord, s'y transporta, en exécution de l'arrêté du département du Rhône du 24 du même mois, « pour y apposer les scellés sur les portes des « galeries servant au dépôt des livres et objets des « sciences et arts, en présence du citoyen *Guigoud*, « secrétaire en chef du département du Rhône, qui « intervint pour *croiser* lesdits scellés. » — Puis, on nomma le citoyen *Labussière*, *bibliothécaire-gardien* desdits scellés, et les clefs furent remises au greffe de l'administration municipale, division du nord. C'est sur ces serrures, suivant l'expression de M. Delandine, que d'officieuses araignées ont posé leurs toiles, et le dépôt demeura oublié, (Fonds Coste, n° 1493.)

MM. Tabard et Brun restèrent chargés seulement du triage des livres de la grande Bibliothèque et de ce qui y avait été apporté. Ils ne reculèrent pas devant l'énormité de la mission qui leur avait été confiée. C'était vraiment le chaos qu'il s'agissait de débrouiller et de mettre en ordre, et malgré les avis donnés par les représentants du peuple envoyés successivement à Lyon, plusieurs de nos bibliothèques monastiques n'avaient pas été centralisées au *Palais-Pierre* et gisaient à l'abandon dans leurs anciens locaux. MM. Tabard et Brun, pour faire cesser

---

tage, et ordonna que les scellés seront levés, les clefs remises à MM. Tabard et Brun qui feront faire le transport au Dépôt du Grand-Collège. (Arch. de la ville, reg. des arrêtés.)